

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 avril 2019 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 67
Délégués présents : 54
Délégués ayant donné pouvoir : 8
Délégués votants : 62

Date de convocation du Conseil : 16/04/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Muriel DESPRES (est arrivée à la délibération 391), M. Gilles NEURAZ (est arrivé à la délibération 391)
ANTHY-SUR-LEMAN : M. Jean-Louis BAUR (est parti après la délibération 407), M. Christian VULLIEZ
ARMOY : M. Daniel CHAUSSEE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Patrice BEREZIAT
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Bernard FICHARD, Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : M. Georges LAPRAZ, Mme Claire CHUINARD, M. Jean-François BAUD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Lucien CHESSEL
EXCENEVEX : M. Pierre FILLON
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE, M. Jean-Yves MEYNET
LOISIN : M. Dominique BONAZZI
LULLY : M. René GIRARD représenté par Mme Karine LOTHOS
MARGENCEL : M. Jean-Pierre RAMBICUR
MESSERY : M. Claude GERARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Thérèse BAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ-SUR-LEMAN : Mme Monique ROCH, M. Jean-Luc BIDAL, M. Bernard HUVENTE
THONON-LES-BAINS : M. Jean DENAIS (est parti après la délibération 399, pouvoir donné à M. Jean NEURY), Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Muriel DOMINGUEZ, M. Charles RIERA, Mme Michèle CHEVALLIER, M. Gilles CAIROLI, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. Christian PERRIOT, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Gilles JOLY, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, M. Christophe ARMINJON, Mme Nathalie LEGRIS, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, M. Guillaume DEKKIL (est parti après la délibération 397), Mme Françoise BIGRE-MERMIER
VEIGY-FONCENEX : M. Bernard CODER, M. Jean NEURY, Mme Suzanne BRYE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG (est parti après la délibération 406)

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Gilles NEURAZ
MARGENCEL : Mme Dominique JORDAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre RAMBICUR
MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à M. Claude GERARD
PERRIGNIER : M. Frédéric GIRARDOT donne pouvoir à M. Claude MANILLIER
SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Christian TRIVERIO donne pouvoir à Mme Monique ROCH
THONON-LES-BAINS : Mme Sophie CHESSEL donne pouvoir à Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, Mme Brigitte JACQUESSON donne pouvoir à M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

BONS-EN-CHABLAIS : M. Jean-Paul GONTHIER

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : M. André BETEMPS, Mme Marie-Thérèse TURENNE

MASSONGY : M. François ROULLARD, Mme Muriel ARTIQUE

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

M. Olivier BARRAS a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC000393

ALLINGES - Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la construction d'un groupe scolaire sur le site de Cret Tonniaz

VU le Code de l'urbanisme, et notamment l'article R. 153-15,
VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allinges,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0007 du 30 janvier 2019 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° D058-2017 du Conseil Municipal d'Allinges, en date du 05 septembre 2017, donnant son accord à Thonon Agglomération pour lancer et achever la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU,
VU la délibération n° DEL2017.334 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 24 octobre 2017, prenant acte de la nécessité de mettre en œuvre une procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune d'Allinges, permettant la réalisation d'un second groupe scolaire à proximité du site de l'aérospatiale,
VU la notification du dossier de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Allinges aux Personnes Publiques Associées,
VU la réunion d'examen conjoint fixée le vendredi 7 décembre 2018 en Mairie d'Allinges,
VU l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité le PLU, qui s'est déroulée du 11 février 2019 jusqu'au 13 mars 2019,
VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ayant donné un avis favorable sans réserve.

CONSIDERANT les résultats de l'enquête publique assortis d'un avis favorable sans réserve de M. le commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU d'Allinges est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND	acte du bon déroulement de l'enquête publique,
DECLARE	le projet présenté à enquête publique d'intérêt général,
APPROUVE	telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allinges.
DIT	que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie d'Allinges – 53 rue du Cret Baron 74200 ALLINGES, et à la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénières 74140 BALLAISON, durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en mairie d'Allinges, à la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération (Antenne de Ballaison), et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de Déclaration de Projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Allinges est tenu à la disposition du public :

- à la mairie d'Allinges – 53 rue du Cret Baron 74200 ALLINGES - aux jours et heures habituels d'ouverture
- à la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénières 74140 BALLAISON – aux jours et heures habituelles d'ouverture
- à la Préfecture de Haute-Savoie.

THONON agglomération

La Présente délibération, accompagnée du dossier de Déclaration de Projet n°1 valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera transmis à M. le Préfet de Haute-Savoie.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Acte certifié exécutoire le 25 AVR. 2019

Télétransmis en Sous-Préfecture le 25 AVR. 2019

Notifié ou publié, le 25 AVR. 2019

Le Président

